

## ACTES DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

---

*Les délibérations en texte intégral sont disponibles sur demande à la Chefferie de Cabinet du Port autonome de Strasbourg, 1 rue du Port du Rhin, CS 80407, 67002 STRASBOURG Cedex (Tél. + 33 (0)3 88 21 74 02 – pas@strasbourg.port.fr).*

---

### Séance du Conseil d'administration du 14 octobre 2022

Lors de la séance du 14 octobre 2022, le Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg, après en avoir délibéré, a pris les décisions dans les affaires suivantes :

1.-Ouverture de la séance – excuses et vérification du quorum

2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022

#### I. Dossiers stratégiques

3.- ...

4.- Approbation :

a. Propositions de sécurisation de l'activité de la filiale BATORAMA

b. Et schéma actualisé de la gouvernance des filiales actuelles (BATORAMA & RET), conformément aux recommandations du rapport de Madame de l'Inspectrice générale, F Castel

5.- Approbation : Mise en place d'un comité ad hoc au sein du conseil pour analyser le règlement intérieur et faire, le cas échéant, des propositions afin de le réviser en profondeur et optimiser le fonctionnement et le contrôle des instances portuaires

...

6.- ...

7.- Décision : Exposé de l'avancement du projet européen CEF - Study for the extension of the multimodal Strasbourg South Terminal – concernant les études relatives au terminal ferroviaire

8.- ...

#### II. Dossiers institutionnels et gouvernance

9.- ...

10.- ...

11.- ...

### III. Dossiers budgétaires et financiers

- 12.- ...
- 13.- Décision : Revalorisation des différentes tarifications et intégration de nouveaux tarifs pour l'année 2023 - engagement de la procédure de modification du tarif des droits de port
  - Droits de port (tarif n° 45)
  - Barème valorisation du domaine
  - Document de Référence du Réseau (DRR) : redevance d'usage des voies ferrées portuaires
- 14.- Décision : Autorisation de la dépense relative à l'opération de verdissement des installations à terre pour la flotte de bateaux de croisière rhénans, répartis sur trois sites distincts : Gare fluviale rue de la Minoterie – rue du Général Picard – site à proximité de l'écluse sud.
- 15.- Décision : Réévaluation de la contribution du PAS relative à l'opération de financement de la régénération de la voie ferroviaire d'accès au port Sud depuis la gare SNCF du Neudorf et fixation de la contribution du PAS pour la maintenance de la voie rénovée

### IV. Dossiers planification spatiale et domaniaux

- 16.- Décision : Projet de rétrocession par la Société BLUE PAPER au profit du PAS d'un terrain d'une superficie de 2,6 ha dans le cadre de l'acquisition par cette société de terrains 4 rue Charles Friedel de 7,9 ha environ appartenant actuellement à la Société UPM FRANCE – cession par le PAS au profit de BLUE PAPER d'une surface de 3.000 m<sup>2</sup> environ en vue de l'uniformisation des tènements

### V. Rapports d'activité

- 17.- ...
- 18.- ...
- 19.- ...

#### **Affaires déléguées au Bureau du conseil d'administration pour information au CA BUREAU DU 29 AOÛT 2022**

**Décision : Avis relatif à la désignation de M. Francis PONTON en tant que commissaire contrôleur à compter du 1er septembre 2022, en remplacement de Madame Isabelle AMAGLIO-TERISSE**

**Approbation : Modification, dans le cadre de la libération du site rue de Sète à Strasbourg occupé par la Société VIVIRAD, du protocole d'accord tripartite entre le Port autonome, la Société VIVIRAD et la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT reportant la date d'achèvement des travaux de démolition, et du protocole d'accord bipartite entre le Port autonome et la Société VIVIRAD reportant la date de restitution du terrain nu et prolongeant la franchise de redevances accordée**

**Approbation : Amodiation temporaire (du 1er juin au 31 décembre 2022) d'un ensemble immobilier sis 29A rue des Imprimeurs à Strasbourg au profit de la Société APDMGP Production suite à l'approbation d'un plan de cession de la SARL « Société de Production Boulangerie Pâtisserie Woerlé » par le tribunal judiciaire de Strasbourg**

**Approbation : Consentement à l'inscription d'un droit de superficie au profit de la SCI DE LA RUE DE BAYONNE dans le cadre de la souscription d'un prêt hypothécaire afin de faire constater au Livre foncier la propriété de la construction appartenant à cette société sur le terrain amodié par le Port autonome rue de Bayonne à Strasbourg ; site exploité par la Société Mauffrey en sa qualité de sous-locataire du terrain.**

**Décision : Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant hors taxes de 7 864,72€, compte tenu de l'irrécouvrabilité du débiteur : la Société ZINCK CONCEPT en liquidation judiciaire, en application du Règlement intérieur du CA du PAS**

20.-Prochaine séance

—